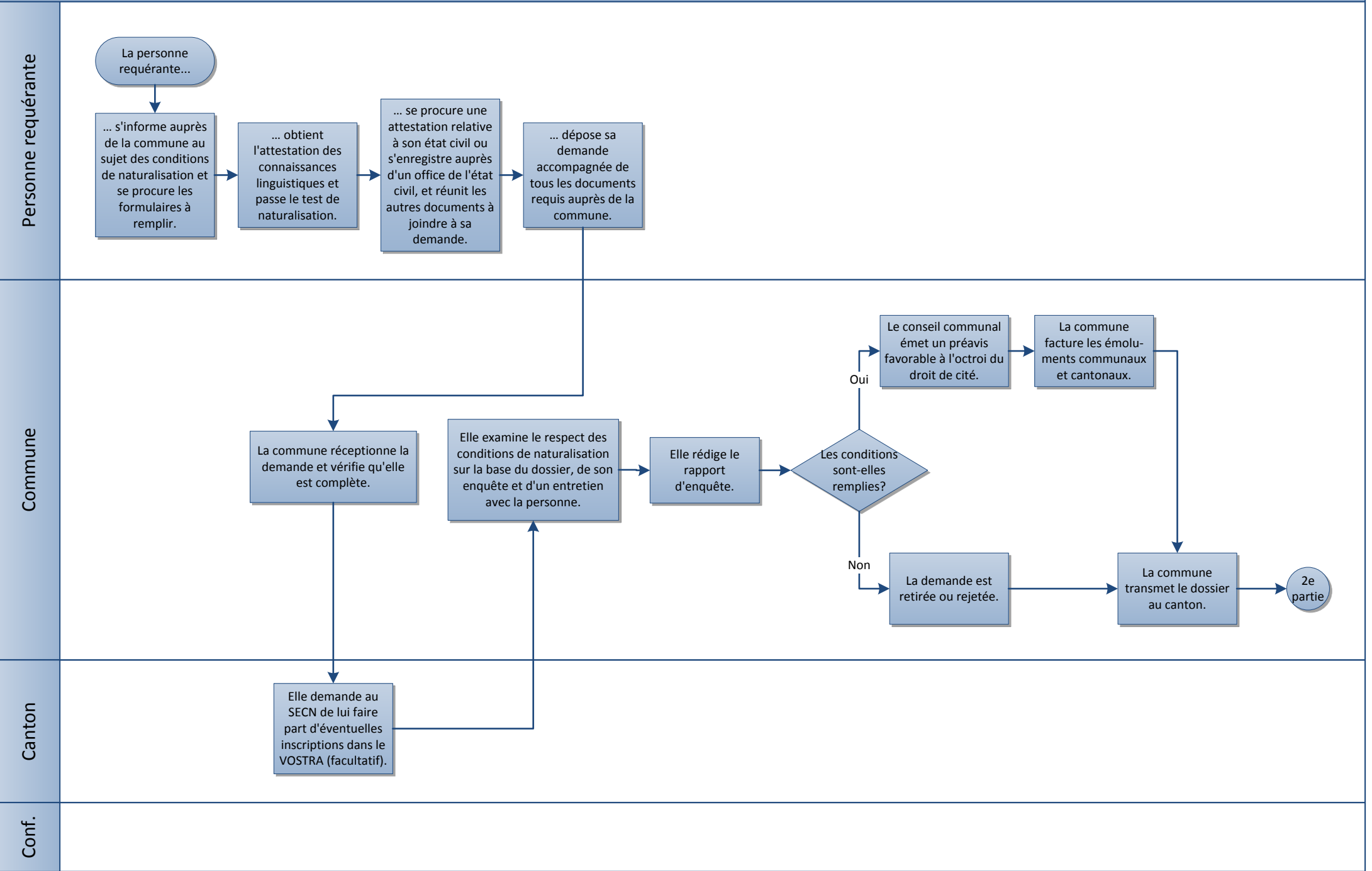


Naturalisation ordinaire de personnes étrangères (1re partie: communes)

Ce schéma ne présente pas la suspension ni d'autres étapes particulières de la procédure.



Naturalisation ordinaire de personnes étrangères (2e partie: Confédération et canton)

Ce schéma ne présente que les étapes en cas d'admission de la demande de naturalisation.

